

**ABONNEMENT.**  
 Saumur :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 9

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires :  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG,  
 Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames . . . . . 30  
 Faits divers . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-LAFFITZ et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 Octobre 1878.

## LE PRINCE DE BISMARCK ET LE SOCIALISME.

Nous trouvons dans les journaux de Paris un résumé télégraphique de la séance du Reichstag et du discours prononcé par le prince de Bismark à propos de la loi contre les socialistes.

Autant que nous pouvons en juger par cette analyse rapide transmise par le télégraphe, le grand-chancelier, tout en apportant dans la discussion ses habitudes autoritaires, a été visiblement embarrassé. Dans une autre bouche, ses arguments auraient une certaine force ; dans la sienne, ils perdent la moitié de leur valeur. On peut trouver facilement dans son passé et dans sa politique de quoi les réfuter ; et il devrait le sentir lui-même en prenant la parole.

N'a-t-il pas dû exciter quelques sourires au sein du Reichstag, quand il a accusé le socialisme « de détruire tout idéal et d'effacer toute croyance en Dieu » ?

Celui qui a professé si longtemps pour toute doctrine que la force primait le droit, et qui depuis huit ans proscribit les ministres catholiques, est-il bien venu à parler d'idéal et de croyance en Dieu ? Qui donc a plus sapé tous sentiments généreux et toutes croyances que celui qui a déclaré une guerre acharnée à l'Eglise et qui n'admettait d'autre culte que le culte officiel de l'Etat ?

Il fait appel aujourd'hui, pour combattre le socialisme, à tous les partis conservateurs, il demande que tous « se donnent la main » pour la défense de la société. Mais que doivent penser les catholiques de ce langage, eux qui depuis huit ans sont en butte à toutes les persécutions du chancelier ? Quel intérêt ont-ils à lui voter cette loi, eux qui ont été combattus par lui avec l'appoint des voix socialistes, et qui seront peut-être

encore frappés demain ? Ils savent, par l'expérience des lois de mai, ce que le grand-chancelier peut tirer d'un texte législatif ; ils n'ont reçu, en fait de réparation, que des promesses vagues ; quelle confiance doivent-ils attacher à la politique nouvelle du prince de Bismark ?

Celui-ci a parlé de la Commune de Paris et des nécessités de répression qui s'imposent parfois à la société. L'argument touchera peut-être fort peu le peuple qui a vu son gouvernement et ses armées applaudir à cette révolte sauvage et aux incendies qui dévoraient Paris. A ce moment, la presse allemande battait des mains, et il n'est ignoré de personne que les chefs de l'armée prussienne contemplaient avec une joie bruyante les désastres de la Commune. Ces faits sont trop récents pour que le prince de Bismark puisse évoquer ces souvenirs sinistres sans s'exposer aux railleries du peuple allemand et sans provoquer au Reichstag même de singulières réflexions.

Comme tous les grands démolisseurs, il a travaillé largement pour sa part au mouvement révolutionnaire qui agite l'Allemagne. Il serait facile de démontrer que le socialisme devait découler directement de certains principes posés par le chancelier et surtout de ses procédés gouvernementaux. En déclarant la guerre à l'Eglise, n'a-t-il pas le premier, comme nous le disons plus haut, détruit les principes mêmes de tout « idéal et de toute croyance », c'est-à-dire les seuls moyens de résistance aux négations du socialisme ? — Il a beau se débattre aujourd'hui pour sauver l'empire et revenir à une autre politique, il doit reconnaître que toutes les révolutions sont logiciennes et que rien ne les arrête dans le cours de leurs inflexibles syllogismes. Il recueille en somme ce qu'il a semé.

La conclusion de son discours est-elle adroite ? — Le scrutin seul le prouvera. Il a fait appel à trois partis dont deux au moins sont adversaires, aux deux partis conservateurs et au parti libéral-national. Il a jadis combattu le premier avec l'aide du second ; il est à croire que ces deux partis n'ont pas

oublié leurs luttes récentes, et il faut que le chancelier soit bien acculé pour songer à les réunir aujourd'hui dans un même faisceau gouvernemental. Que l'on pèse attentivement les dernières paroles qu'il a prononcées :

« Il faut qu'en nous donnant la loi, ils aient confiance en nous. La confiance ne se commande pas, mais se mérite. Avez-vous donc plus peur de moi et des gouvernements fédérés que des démocrates socialistes ? » Alors, évidemment, il faut que d'autres prennent notre place, en qui vous aurez plus de confiance qu'en nous. Le but que je vise va plus loin que cette loi. Je voudrais que les trois partis qui peuvent nous procurer la loi se tendissent la main sur toutes les questions, afin de constituer un solide rempart contre tous les orages auxquels l'empire allemand est exposé. »

La dépêche qui nous transmet le résumé de la séance ne nous dit pas comment a été accueilli cet appel désespéré du prince de Bismark ; mais il a dû exciter d'étranges sourires. Quels que soient les embarras et la gravité de la situation, il y a dans l'attitude du chancelier quelque chose de bizarre qu'on ne peut se défendre de relever.

Qui sait si quelque parti n'a pas plus peur de lui que des socialistes ? — Qui sait même si beaucoup à cette heure lui accordent leur confiance ? Qui sait enfin si cette offre de démission est bien propre à enlever le vote ? — M. Thiers a bien souvent aussi menacé de dénouer son tablier ; à force de le jeter à la tête du Parlement, il a fini par laisser la majorité. Les procédés autoritaires n'ont qu'un temps ; M. de Bismark en a abusé toute sa vie ; il risque de subir aujourd'hui le sort commun de tous les despotes.

Nous ne savons ce que le Reichstag décidera, et, du reste, nous sommes assez indifférents au vote de la loi ; c'est affaire exclusive du peuple allemand et non la nôtre ; peu nous importent les luttes du gouvernement avec le socialisme, ses conflits avec le Parlement, ou un nouvel échec de M. de Bismark. Qu'avons-nous à gagner à ce que

M. de Bismark trouve une majorité et qu'il reste au pouvoir ?

## Bulletin politique.

Les républicains sont dans la joie, comme des écoliers qui viennent de jouer un bon tour à leur maître. A propos des décisions enregistrées il y a trois jours par le *Journal officiel*, ils se livrent aux plus ridicules démonstrations, et tous semblent dire : Admirez comme nous sommes forts ! Leurs journaux font assaut de bravades et de railleries à l'adresse des réactionnaires. Ah ! vous vous imaginiez, pauvres hères de conservateurs, qu'il y avait encore, pour vous protéger, une Constitution et des lois ! Vous supposiez que le ministère tiendrait avec vous ses engagements ; vous comptiez sur la parole de M. Dufaure ! On vous fera voir, et la démonstration est déjà bien commencée, ce que valent toutes ces garanties. Et maintenant, rédigez des consultations, interpelliez, demandez même, si cela peut vous être agréable, la réunion du congrès ! Mais non, le tour est joué, et vous n'avez plus qu'un parti à prendre : « Rester tranquilles, et préparer d'éloquents protestations.... » pour l'époque de la vérification des pouvoirs. Voilà le trait final, celui qui doit porter le coup décisif aux infortunés réactionnaires. Après cela, qui, parmi eux, oserait résister à l'omnipotente coalition et contester son infaillibilité ?

Mais en même temps qu'elles accablent l'opposition de leurs épigrammes, les feuilles de gauche prodigent les compliments au ministère, et spécialement à M. Dufaure. Il y a là un indice dont il faut tenir compte ; le reste n'est que puéril et burlesque.

Pourquoi les républicains couvrent-ils de fleurs M. Dufaure ? Parce que le président du conseil vient de leur faire une concession nouvelle, à laquelle ils attachaient beaucoup d'importance, et qu'ils n'osaient point espérer. M. Dufaure s'est « soumis », et

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### LA PUPILLE DE SALOMON

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Quelques heures plus tard, Alice traversait l'un des vestibules de sa maison quand, dans l'antichambre voisine, précédant l'appartement préparé pour lord Clayton, elle aperçut un homme assis sur la banquette. Il ne pouvait la voir, placé comme il se trouvait. La jeune femme s'arrêta pour regarder un peu le nouveau venu.

Sa première pensée fut naturellement qu'elle avait sous les yeux le James Stroom en question. Mais, à mesure qu'elle l'examinait, le doute se faisait dans son esprit. Elle finit par se dire :

— Ce n'est pas possible, cet homme ne peut être le serviteur de lord Walter, j'ai envie de sonner. A ce moment, des pas se firent entendre dans l'escalier. Alice, partagée entre la curiosité et la crainte, entra dans une chambre voisine et regarda par la porte entr'ouverte.

Le valet de chambre Florent parut, toisa de haut en bas l'homme qui ne remua pas et lui dit rudement :

— L'ami, vous feriez bien d'entrer dans la chambre de votre maître ou dans la vôtre. Ce n'est pas une tenue que de rester ainsi au repos dans les vestibules.

James Stroom (c'était bien lui, Alice n'en pouvait plus douter) répondit quelques mots qui échappèrent à la jeune femme. Le valet de chambre toisa de nouveau le vieillard, haussa les épaules et s'éloigna en se dandinant.

— Grand Dieu ! mais je n'en crois pas mes yeux ! pensait M<sup>me</sup> Montferrier. Léopold avait raison de renoncer à me le dépeindre.

Le serviteur s'étant un peu détourné pour répondre au dédaigneux Florent, se trouvait encore mieux placé sous le regard de M<sup>me</sup> Montferrier.

C'était un homme de haute taille, à peine voûté quand il laissait son corps se redresser, mais demeurant plus volontiers courbé sur lui-même, les coudes sur les genoux. Les cheveux blancs à en juger par leur reflet argenté, étaient coupés ras

comme il est d'usage chez les matelots. Une barbe épaisse et grisonnante tombait sur sa poitrine. Son teint était hâlé ; ses traits, quoique fort épais, n'étaient point vulgaires : mais ce qui frappait surtout dans son visage, c'étaient ses yeux, noirs et enfoncés sous des sourcils blanchis. Ces yeux, largement fendus, semblaient s'agrandir encore par la fixité du regard. On eût dit le reflet d'une pensée sombre et absorbante. Quand cette fixité s'accusait davantage, le front du vieillard se plissait, sa poitrine se soulevait comme oppressée, et, sous les flocons incultes de sa barbe, on voyait ses lèvres se crispier légèrement.

Il portait une vareuse de grosse laine bleue retenue par des boutons d'acier. Son pantalon de drap brun disparaissait à partir du genou dans des guêtres de cuir attachées à l'écoissaise : il avait la gorge entourée d'un foulard.

Rien n'était très-étrange, après tout, dans ce costume, d'une rigoureuse propreté et mis avec le soin que donne l'ordre : et tout semblait étrange dans cet homme, tant l'expression de son visage en faisait un être à part.

Alice fut vivement impressionnée.

— Il est affreux, se dit-elle, affreux est le mot. Léopold a dit vrai, il faut que lord Clayton soit singulièrement charitable.

James Stroom croisa une de ses jambes sur l'autre de manière à élever un peu l'un de ses

pieds : il tendit en même temps la main du côté du mur. M<sup>me</sup> Montferrier s'aperçut alors qu'il cherchait à se réchauffer à l'une des petites bouches du calorifère de l'hôtel.

— N'y a-t-il donc pas de feu chez lui ? pensa-t-elle.

Elle hésita ; il lui en coûtait de s'approcher de cet homme. Enfin elle se dit :

— Je suis folle, vraiment : je ne me comprends pas moi-même. Lord Clayton, un gentilhomme si délicat de sentiments et de manières, souffre bien ce vieillard à sa suite, et moi je ne puis me résoudre à lui dire quelques mots !

Prenant son parti, elle avança : le vieux matelot, en la voyant, se leva avec respect. Mais, sous ce regard à la fois sombre et aigu, Alice se sentit frissonner. Elle avait dit : « Il est affreux, » elle pensait maintenant : « Il est sinistre. » Elle lui fit pourtant signe de la main qu'il pouvait se rasseoir et lui demanda :

— C'est donc vous qui appartenez à lord Clayton ?

— Oui, Madame.

— Votre maître n'est point encore chez moi, que je sache ?

— Il doit venir bientôt, il m'a envoyé en avant, avec sa petite valise.

— Pourquoi demeurez-vous près de cette bouche de chaleur ? A-t-on donc négligé d'allumer du feu

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé, libraire, rue Saint-Jean, et chez Milon, libraire, rue d'Orléans. — Prix : 3 francs.

telle est l'explication des hommages qu'il reçoit; ce dédommagement lui était bien dû.

On assure que c'est M. Gambetta qui, ayant été « consulté télégraphiquement au château des Crêtes », avait décidé l'envoi au chef du cabinet d'une députation de personnages marquants du parti, avec mandat de faire entrevoir que « la moindre hésitation » devait créer des complications parlementaires et *influer à la rentrée sur le sort du cabinet.*

Ainsi, en cette circonstance, le vaincu, c'est M. Dufaure, qui n'a pu faire prévaloir son avis contre la décision arrêtée dans les conciliabules républicains.

Le fait se passe de commentaire. Il montre une fois de plus où en est la République dite conservatrice, qui avait mis en M. Dufaure son dernier espoir. Et maintenant que les journaux républicains poursuivent l'opposition de leurs sarcasmes, elle est suffisamment vengée.

Nous lisons dans le *Soleil* :

« Les conseils municipaux de trente-cinq départements vont bientôt désigner les délégués qui décideront du résultat du prochain scrutin sénatorial.

Il était désirable qu'avant le jour où se fera cette désignation, le pays sût si M. le président du conseil est pour l'alliance de tous les modérés, qui acceptent ou veulent la République conservatrice, contre tous les extrêmes qui veulent la renverser ou la radicaliser.

Nos efforts pour faire sortir M. le président du conseil de son mutisme, qui prouve son embarras, ont été vains. Nous savons très-bien qu'il ne pouvait pas nous répondre lui-même. Mais la presse ministérielle du centre gauche et de gauche modérée pouvait parler pour lui. Elle a gardé le silence sur les intentions du cabinet. Le *Temps*, les *Débats*, le *National* se sont tus.

Le *Siccle* seul a pris la parole, et il l'a prise pour enjoindre au gouvernement de faire du programme de Romans le point de départ de sa politique.

Donc, M. Dufaure en a pris son parti. Conviction ou impuissance, il ne résistera pas, il ne se démettra pas; il se soumettra. Il se fera l'exécuteur des volontés de M. Gambetta, il obéira au *Siccle*, dont le radicalisme, plus avancé et plus franc que celui de la *République française*, côtoie de près le radicalisme du *Rappel* et s'éloigne parfois de l'opportuniste pour se rapprocher de l'intransigeance.

Nous regrettons pour le pays, qui va être lancé dans une voie fautive et dangereuse, au bout de laquelle il peut y avoir, dans des sens divers, une aventure, cette détermination de M. Dufaure. Nous la regrettons aussi pour lui, qui risque de terminer sa carrière d'homme public par une défaillance. Mais du moins nous savons ce que nous voulions savoir, nous savons que les modérés, ni dans le pays, ni dans le Parlement, ne peuvent compter sur le ministère actuel.

Nous avons peine à comprendre la surprise exprimée par notre confrère, ajoute

dans votre appartement ?

Le vieillard secoua la tête :

— Il est inutile qu'on se donne des peines pour moi, murmura-t-il. Quand mon maître arrivera, j'allumerai du feu pour lui.

— Je n'entends pas cela, reprit Alice. Mes gens doivent servir votre maître et vous épargner tout travail. Ainsi l'ai-je ordonné et mon mari aussi. Et, puisque cette occasion se rencontre, je suis bien aise de vous dire moi-même, James Stroom, que je tiens absolument à ce que vous ne manquiez de rien chez moi. Demandez librement ce qui vous sera utile, je serais très-fâchée que vous eussiez à souffrir du moindre oubli.

Le matelot secoua de nouveau la tête.

— Je n'ai besoin de rien, dit-il. Mais vous êtes bonne, Madame, et je vous remercie.

Alice s'éloigna en se répétant :

— Il est poli, il semble triste, il est malade, j'ai pitié de lui, oui certes, j'ai pitié de lui, mais je ne pourrais jamais m'accoutumer à ce visage !

(A suivre.)

*l'Union de l'Ouest.* Il doit savoir depuis longtemps et par de cruelles expériences, qu'en des temps troublés comme les nôtres la modération ne convient à aucun parti, pas plus à celui qui détient le pouvoir qu'à ceux qui veulent s'en emparer. Les modérés sont fatalement condamnés à jouer le rôle de tampon et à être écrasés le jour où des passions contraires se heurtent dans un choc impétueux.

Dans les circonstances présentes, M. Dufaure subit les exigences d'une situation qu'il n'a pas faite et contre laquelle il est impuissant à réagir. Le jour où le Maréchal abdiquait entre les mains de M. Gambetta, le jour où il préférait la soumission à la démission, les temps étaient venus, les destinées de la France allaient s'accomplir, et l'aurore de la vraie République se levait sur elle.

Qu'importe alors M. Dufaure ou M. Clémenceau ? Le ministère du 14 décembre était un ministère de transition et nous estimons qu'il n'eût pas agi autrement que celui qui est aujourd'hui aux affaires, alors même qu'il eût été formé de MM. Louis Blanc, Barodet, Lockroy, Duportal, de toute la fine fleur de la montagne parlementaire.

Il fallait habituer le pays à ne pas se jeter dans une réaction aussi promptement violente, en lui faisant entrevoir les conséquences immédiates des élections du 14 octobre. Il fallait lui laisser croire à la sagesse des républicains et désarmer ainsi les défiances, hélas ! trop légitimes que leur succès avait fait naître. Mais en réalité cette halte n'était qu'accidentelle, nous dirons même qu'elle était voulue, que sa durée en était calculée et qu'à cette heure, en reprenant sa marche en avant, la République ne fait que suivre sa voie naturelle, comme en nous conduisant à la Révolution, elle ne fait qu'obéir à sa destinée.

Donc, que M. Dufaure résiste ou se soumette, qu'il couvre de son nom, de son autorité, de son influence, les transformations qui se préparent et que le discours de Romans nous a si brusquement annoncées, ou qu'il se décide à retourner, lui aussi, à ses chères études, l'évolution politique s'effectuera au jour et à l'heure indiqués avec une précision et une force irrésistibles.

Elle s'effectuera si les élections sénatoriales ne viennent lui opposer un obstacle insurmontable. Le Sénat conservateur, voilà le frein, voilà le salut. Conservateurs de toutes nuances, ne l'oubliez pas !

## Chronique générale.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« On nous assure au dernier moment qu'au conseil des ministres, M. Bardoux, ayant soulevé la question tendant à dicter aux préfets des mesures pour faire exécuter les décisions des conseils municipaux demandant le remplacement dans leurs communes de l'instruction ecclésiastique par l'instruction laïque, le conseil, après des débats très-vifs, aurait renvoyé aux calendes grecques la décision.

Il y a eu de nouveau, hier matin, conseil des ministres à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal. Le discours de M. de Bismark et les dépêches reçues de Berlin la nuit précédente ont motivé la réunion du conseil des ministres, qui ne devait avoir lieu qu'aujourd'hui samedi. C'est à la suite de ce conseil que M. Waddington a rédigé ses dépêches pour notre ambassadeur de Berlin.

Le Maréchal serait déjà reparti pour La Forêt, depuis mardi dernier, si les questions de politique étrangère qui s'agitent en ce moment ne l'avaient obligé à prolonger son séjour à Paris.

L'attention du gouvernement est fixée en ce moment du côté de l'Allemagne. Nous pourrions en donner la preuve, si le devoir ne nous imposait une certaine discrétion.

La même correspondance publie les lignes suivantes :

« L'entrée solennelle de M. Gambetta dans sa bonne ville de Grenoble peut à bon droit réjouir les conservateurs; car elle a servi cette fois à ouvrir les yeux au Maréchal-Président de la République.

Nous ne pouvons pas en dire plus pour le moment, mais nous pouvons déclarer, sans être indiscret, que les conservateurs

peuvent remercier aujourd'hui M. Gambetta du mémorable service qu'il vient de leur rendre en faisant voir au grand jour ce que... l'on s'entendait à ne pas voir.

« Nous serons plus explicites dans quelques jours sur le mouvement qui vient de se produire, dans les régions les plus élevées du pouvoir... à moins cependant que l'énergie et la résolution abandonnent ceux qui veulent sauver la France de l'anarchie. »

## LA MESSE DU SAINT-ESPRIT.

La messe du Saint-Esprit est une vieille et respectable coutume en France de conduire, le jour de la rentrée des classes, les enfants des écoles à la messe du Saint-Esprit. Cette pieuse tradition ne saurait être nuisible au succès des études, la prière et l'étude sont deux occupations qui s'accordent bien ensemble.

Le citoyen Collange, maire radical de Levallois-Perret, près Paris, n'est pas de cet avis. Il le fait savoir à tous ses administrés par la note suivante :

### Note de service.

« Ayant appris indirectement que les frères avaient conduit leurs élèves, ce matin, à une messe du Saint-Esprit, et cela sans avoir prévenu l'administration municipale, je profite de cette occasion pour vous rappeler les dispositions de l'art. 29 du règlement pour les écoles publiques du département de la Seine, qui porte :

« Paragraphe 1. Les dimanches et fêtes consacrées, les élèves seront conduits à la messe désignée par le curé de la paroisse.

« Paragraphe 2. Toutes les fois que la présence des élèves sera nécessaire à l'église pour les catéchismes et principalement à l'époque de la première communion, l'instituteur devra les y conduire ou les y faire conduire. »

En dehors des deux cas précités, la présence des élèves et de leur maître à l'église n'étant nullement obligatoire, je vous invite à l'avenir à vous abstenir de conduire à une cérémonie religieuse de n'importe quelle nature les élèves de votre école.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette note de service, dont je vous recommande la ponctuelle exécution.

Levallois-Perret, le 2 octobre 1878.

Le maire, COLLANGE. »

Le citoyen maire paraît être bien autocrate pour un ami de la liberté; il veut être prévenu à l'avance des intentions des frères; et, pour donner une couleur légale à cette étrange prétention, il cherche à s'appuyer sur un règlement de l'administration préfectorale de la Seine qui paraît être fait dans un sens radicalement opposé à ses vues.

En effet, à la lecture de ces paragraphes, les instituteurs même laïques verront qu'il est de leur devoir de conduire eux-mêmes leurs élèves à l'église le dimanche et toutes les fois que leur présence y sera nécessaire.

## Chronique militaire.

C'est incessamment que doit avoir lieu le départ des hommes de la classe de 1877 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> portion du contingent).

La date de ce départ n'est pas encore définitivement fixée, mais il est probable que les hommes de la première portion seront appelés à rejoindre leurs corps respectifs dans la première quinzaine de novembre, et ceux de la deuxième portion, du 20 au 25 du même mois.

La répartition du contingent n'est pas non plus terminée. Des instructions vont être adressées ces jours-ci aux commandants des différents bureaux de recrutement pour qu'il y soit procédé à bref délai.

Le ministre de l'intérieur a fait savoir, par circulaire, aux préfets, que tous les hommes liés au service militaire, soit comme réservistes ou disponibles de l'armée active, soit comme appartenant à l'armée territoriale ou à sa réserve, doivent transmettre les demandes qu'ils auraient à adresser à l'autorité militaire, au général commandant la subdivision de région, par l'intermédiaire du commandant du recrutement de la subdivision dans laquelle ils sont inscrits comme y étant domiciliés. La lettre d'envoi au commandant du recrutement devra être affran-

chie, cet officier ne jouissant pas de la franchise avec les particuliers.

## LE RECRUTEMENT DES OFFICIERS DE GENDARMERIE.

De nouvelles dispositions viennent d'être l'objet d'un décret du chef de l'Etat pour le recrutement des officiers de gendarmerie.

Désormais les propositions concernant les officiers de l'armée qui désirent entrer dans l'arme seront établies à l'inspection générale annuelle, au lieu de l'être à la revue trimestrielle de janvier. Ces propositions ne seront accueillies par les inspecteurs généraux de gendarmerie qu'autant qu'elles seront accompagnées d'un certificat d'aptitude délivré à chaque candidat par le chef de légion du ressort de la subdivision où il se trouve en garnison.

La condition d'ancienneté de grade pour les capitaines et les lieutenants de l'armée présentée pour la gendarmerie est supprimée. Elle est fixée à un an seulement pour les sous-lieutenants.

La limite d'âge des capitaines est portée à 40 ans, et celle des lieutenants ou sous-lieutenants à 36 ans.

Par une mesure toute de bienveillance, le ministre de la guerre rend applicable aux officiers de l'armée proposée cette année pour la gendarmerie les dispositions que nous venons d'énumérer.

A cet effet, ils devront se pourvoir du certificat d'aptitude dont il est parlé plus haut. Ils seront dès lors appelés à Paris pour y passer une contre-épreuve devant MM. les inspecteurs généraux de gendarmerie.

Le nouveau décret a pour but de donner plus d'activité au recrutement des officiers de gendarmerie, et d'en préparer l'accès à un plus grand nombre d'officiers de l'armée, afin d'en renforcer les cadres.

## LES PELLE LINNEMANN.

M. le général Borel vient d'introduire dans le matériel technique des troupes à pied, un outil portatif fort ingénieux, qui a reçu la dénomination officielle de pelle Linnemann.

L'inventeur de cet outil est M. le capitaine Linnemann, de l'infanterie royale danoise. Il était depuis longtemps en instance pour obtenir l'adoption de sa pelle ou bêche par l'administration française de la guerre.

La pelle Linnemann ne pèse que 700 grammes; elle est disposée de manière que l'un de ses côtés verticaux serve de hache et l'autre de scie. C'est, comme on le voit, un outil extrêmement ingénieux, destiné à rendre en campagne de fréquents et utiles services.

La pelle n'a que 0<sup>m</sup> 50 de longueur, manche compris. Le soldat est obligé de travailler à genoux, lorsqu'il veut l'utiliser, comme pelle et comme bêche. Cette particularité exige un certain apprentissage; mais elle a l'avantage de permettre à l'homme de travailler, même sous le feu de l'ennemi, sans se trop exposer.

La pelle Linnemann est en service dans l'armée austro-hongroise depuis le commencement de 1870. Les Autrichiens, qui sont, on le sait, d'infatigables remueurs de terre, en obtiennent les meilleurs résultats. Une petite instruction officielle réglemente chez eux la manière dont on doit se servir de la bêche et donne le détail des travaux de campagne, vraiment fort remarquables, qu'on peut exécuter avec cet instrument.

La pelle Linnemann se porte dans un étui en cuir, suspendu au côté gauche du ceinturon, près de l'épée-baïonnette.

En Autriche, tous les hommes du second rang sont pourvus d'une bêche Linnemann. En France, il n'y aura provisoirement que 48 de ces outils par compagnie d'infanterie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LA CRUE DE LA LOIRE.

On lit dans la *Haute-Loire* du 8 octobre : « Le Puy, 1 heure. — On signale une crue considérable de la Loire à Brives, à la suite d'une trombe d'eau qui s'est abattue on ne sait trop où près des sources du fleuve. Ce matin, M. le préfet recevait la dépêche suivante :

« Grande inondation à Brives; la Loire a

atteint 6 mètres passés ; le pont est en danger. Grands dégâts, pas de morts encore. »

Dès ce matin, les riverains du fleuve commençaient à déménager. En ce moment tout le village est dans l'eau ; le fleuve a débordé jusqu'au viaduc ; la route est impraticable aux voitures ; l'eau a couvert le tablier du pont suspendu de Chadrac. La minoterie de M. Sabarot est envahie ; les voitures ont reçu l'ordre de ne plus rentrer à Brives. Des détachements du 98<sup>e</sup> de ligne viennent d'être envoyés sur les lieux. Jusqu'à l'heure où nous écrivons, nous n'avons pas appris qu'il y ait eu mort d'homme. »

Tours, 40 octobre, soir.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 2<sup>m</sup> 50 à Orléans, et qu'il aura lieu le 42 octobre, vers 8 heures du soir.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 3<sup>m</sup> 40, le 13, vers 8 heures du soir.

A Tours, 2<sup>m</sup> 80, le 14, vers 2 heures du matin.

A Langeais, 3<sup>m</sup> 00, le 14, vers 8 heures du matin.

Aucune crue n'est annoncée, quant à présent, sur le Cher, ni sur la Vienne.

D'après une lettre adressée à M. le Maire de Saumur par M. le Sous-Préfet, le maximum de la crue de la Loire, qui sera d'environ 4<sup>m</sup> 50 à l'étiage de Saumur, aura lieu aujourd'hui samedi, vers 8 heures du soir.

#### LES VENDANGES DE 1878.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

« Le soleil des premiers jours d'automne a vivifié nos vignes de ses rayons. Mais la fructification n'a pas la même nuance partout, et le produit vinicole paraît relatif à chaque espèce de cépage, selon l'exposition du terrain en regard des rayons solaires et de la température du climat. »

« Les raisins des vignes folles sont généralement gros, dorés, bien fournis, et promettent un rendement assez copieux et du vin de bonne qualité. Il n'en est pas ainsi des raisins spéciaux des hauts crus, dont on ne doit espérer qu'une récolte minime et de mauvais aloi. »

« Les raisins rouges suivent aussi le régime des blancs ; à l'exception de quelques espèces supérieures de prédilection, les raisins qui, d'ordinaire, donnent les vinées communes, ne laissent aucun doute sur la médiocrité de leur rendement et de leur délicatesse. »

« Les raisins de table, atteints la plupart de l'oïdium, sont particulièrement détestables. »

« Ainsi, d'après nos renseignements, puisés à bonne source, les vignes folles sont les cépages qui donneront, sans contredit, la plus abondante et la meilleure vendange de l'année 1878. — *Th. Yvert.* »

On lit dans le *Patriote de l'Ouest* :

« Nous aurons, c'est certain maintenant, une bonne vendange en 1878. Du Beaujolais, des côtes chalonaises, du Mâconnais, nous recevons les nouvelles les plus satisfaisantes. Il en est de même dans les Charentes, dans le Cher et dans la Basse-Bourgogne. »

« Le vin sera, comme qualité, comparable à celui de 1870. Dans le Bordelais, malgré des nouvelles contradictoires, on peut compter sur un ensemble excellent. »

« Le total de la récolte atteindrait le chiffre moyen de 50 millions d'hectolitres. Nos prévisions seront plutôt dépassées qu'amoindries. »

Il arrive parfois, en chemin de fer, que des individus chantent des couplets ou tiennent des propos obscènes, malgré les observations des autres voyageurs.

Ceux qui s'oublient à ce point feront bien de méditer le jugement récent du tribunal correctionnel de la Seine, qui a condamné à deux mois de prison et 46 fr. d'amende six jeunes gens qui s'étaient rendus coupables de ce délit sur la ligne de Montparnasse. Et ceux que ces discours et ces chants importunaient sauraient qu'ils ont le droit d'imposer silence, et, s'ils ne sont pas écoutés, d'en appeler à la justice.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

La scène commence dans le département d'Indre-et-Loire, à la station de Fondettes-Saint-Cyr. Un individu monte dans un compartiment de 3<sup>e</sup> classe où se trouvaient M. Christoffau, caporal au 66<sup>e</sup> de ligne, et M. Bertrand, qui se rendait à Saint-Paterne, venant de faire ses vingt-huit jours à la 1<sup>re</sup> compagnie de dépôt.

Le nouveau venu connaissait un peu M. Bertrand. Il lia conversation avec lui et lui apprit qu'il venait de Tours.

— Tenez, ajouta-t-il, j'ai amassé pas mal d'argent, et si vous voulez nous irons ensemble à Paris, je paie le voyage.

— Grand merci ; je vous souhaite bien de la chance là-bas ; vous irez sans moi.

— Puisque vous ne voulez pas, tant pis. A propos, connaissez-vous le vol commis chez M. Langlois, le photographe de la rue des Fossés-Saint-Georges, à Tours ?

— Ma foi non, je n'en ai pas entendu parler.

— Alors tant mieux, car je pourrai avoir le plaisir de vous le raconter. Eh bien, hier, à minuit, trois hommes se sont introduits chez M. Langlois.

— Trois hommes !

— Oui, ils ont volé une somme de... et divers objets photographiques.

— Ah ça, fit observer le caporal, vous connaissez si bien l'affaire que vous étiez peut-être un des trois hommes qui ont commis le vol ?

L'inconnu, déconcerté, commence à se troubler, balbutie, et fait ensuite les aveux les plus complets.

— Eh bien oui, dit-il, vous avez deviné juste ; je suis un des auteurs du méfait. Avant de pénétrer chez M. Langlois je me suis déguisé, j'ai pris une casquette et une blouse, et j'ai rabattu mes cheveux sur mon front. Vers minuit et demi, M. Langlois, prévenu sans doute par quelque voisin, nous tombe sur le dos, nous nous sauvons sans avoir été reconnus.

MM. Bertrand et Christoffau se demandaient s'ils n'avaient point affaire à quelque mystificateur ; mais le naïf larron leur apprit encore qu'il n'avait pas osé prendre le train à Tours, dans la crainte d'être arrêté, qu'il s'était fait conduire en voiture à Fondettes-Saint-Cyr, et que, n'osant demander un billet pour Paris, il avait résolu d'en prendre un pour Saint-Paterne et de ne s'arrêter qu'au Mans, quitte à payer un supplément.

Au moment où ce voleur étonnant achevait ses confidences, le train arrivait en gare de Château-du-Loir. M. Christoffau appela le chef de gare et le gendarme de service, et, deux minutes après, notre homme était conduit à la prison.

#### Tribunaux.

##### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIORT.

Pour une bouteille de bière.

Oui, c'est à propos d'une bouteille de bière que vient de se plaider, devant le tribunal correctionnel de Niort, une affaire qui a failli se dénouer en cour d'assises, car peu s'en est fallu que la victime ne succombât à l'affreuse blessure que l'accusé lui avait faite d'un coup de couteau.

Voici les faits : Le 21 juillet dernier, le nommé Frouin, Clément-Jean-Louis, âgé de 52 ans, domestique chez le fermier Baty, au Plessis, se trouvait atablé avec un individu, appelé Barrier, chez le cabaretier Boutier, à la Chapelle-Thireuil. Ils consommèrent deux bouteilles de bière que Barrier venait de perdre en jouant à la boule.

Ils invitèrent Barreau, Firmin-Alexandre, assis à une table voisine, à prendre un verre de bière avec eux. Celui-ci accepta. Vint le quart d'heure de Rabelais : Barrier délia les cordons de sa bourse et paya les deux bouteilles qu'il avait perdues, puis il insista pour que Frouin payât la troisième ; car, en gens bien appris, ils n'avaient pas invité Barreau pour boire à ses dépens.

Frouin, pressé, répondit qu'il paierait, mais plus tard ; chez lui les fonds étaient en baisse.

Quelques mots malsonnants furent échangés entre Frouin et Barreau qui, d'après le dire des témoins, étaient lancés. C'est, paraît-il, chez eux péché d'habitude ; car si Frouin a un faible très-prononcé pour l'alcool, de son côté Barreau ne déteste ni le vin blanc ni le vin rouge.

Enfin le cabaretier impatient les mit à la porte. Tout semblait donc terminé. Barreau, sorti le premier, s'était éloigné, mais il eut la malheureuse idée de revenir sur ses pas et de qualifier Frouin, qui causait à la porte du cabaret, de cette épithète si connue, composée de trois lettres..., etc., en lui disant qu'il ferait mieux d'aller payer sa bouteille.

Il était peu solide, paraît-il, sur ses jambes, car, bousculé par Frouin, il tomba. Malgré cela, il revint une seconde, puis une troisième fois à la charge, provoquant son adversaire par des paroles et même avec des pierres.

Ayant jeté ses pierres, sur la demande de Frouin, ce dernier se mit à sa poursuite. Leur course fut d'environ de 200 à 300 mètres. Frouin, excité par un coup de pierre au front qu'il vient de recevoir et qui fait jaillir le sang, saisit enfin son adversaire, l'empoigne d'une main à la gorge, et de l'autre lui enfonce son couteau dans le ventre. Sa victime tombée, il s'acharne sur elle, frappe à coups de pieds et à coups de poings, et ce n'est qu'aux cris réitérés de deux témoins qui l'attestent, Aimé et Baribaud, qu'il le laisse enfin et prend la fuite.

Ceux-ci accourent et trouvent Barreau dans le plus pitoyable état : il a le ventre ouvert, les entrailles sortent, l'intestin est perforé.

Appelés en toute hâte, MM. les docteurs Gouriot et Pilet, de Niort, constatent que la blessure est des plus graves : sur dix cas de ce genre, neuf sont mortels.

Transporté par les soins du maire de la commune, M. de Touchimbert, au hameau de la Poteirie, Barreau reste trois semaines entre la vie et la mort. C'est comme par miracle qu'il est aujourd'hui en état de venir déposer contre Frouin ; ce qu'il fait du reste sans rancune et sans animosité. Il se ressent encore pourtant et se ressentira longtemps, sinon toujours, des suites de ses blessures.

Le tribunal, moins indulgent, admettant toutefois des circonstances atténuantes, a condamné l'accusé à un an de prison et aux frais.

Ajoutons que Frouin a déjà, en 1862, subi une condamnation, à Niort, à six mois de prison, également pour un coup de couteau donné à un camarade qui lui mangeait quelques cerises.

Voilà où conduit la fréquentation des cabarets.

#### Faits divers.

Le *Courrier des Ardennes* signale un fait de contrebande assez piquant :

Il y a deux ou trois jours, une calèche armoriée attelée de deux beaux chevaux et conduite par un cocher galonné, franchissait au petit trot la ligne de douanes en observation sur la route, le cocher répondit avec la majesté des cochers de grande maison : « C'est la voiture du comte de Flandre. » Les préposés n'en firent pas moins du regard une rapide et respectueuse inspection de la voiture, qui contenait deux respectables dames du plus grand monde, en deuil, voilées et gantées. Cependant, comme le cocher semblait vouloir presser l'allure de ses trotteurs, les douaniers, de plus en plus mis en éveil, se mirent à la poursuite de l'équipage. Trop tard ! cent kilos de tabac belge venaient d'entrer en France. Au retour, la douane belge arrêta la voiture et put constater que les « deux respectables dames » n'étaient que deux mannequins à figure de cire.

Le comte de Flandre sera bien étonné d'apprendre qu'il a été un instant contrebandier malgré lui.

Fruits conservés pendant 4,400 ans. — Le *Propagateur du Nord* nous apprend que, dans la séance trimestrielle de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, tenue jeudi dernier à la préfecture, le baron Goër de Hervé est venu rendre compte de la découverte qu'il a faite dans le parc de son château de Vélou.

Cette trouvaille d'objets du V<sup>e</sup> siècle ressemble à ce qui se voit d'ordinaire : Vases, épées, boucles, etc. Elle s'en distingue seulement par une circonstance jusqu'ici unique, paraît-il.

En effet, dans un des vases on a trouvé une certaine quantité de fruits, passablement conservés, peut-être à l'aide d'une liqueur Saccherinc, et ces fruits semblent être, les uns des raisins, les autres des prunelles.

D'ordinaire on constate la présence d'ossements de poulets ou autres animaux, parfois de vin desséché, jusqu'ici on n'avait pas encore trouvé de fruits.

La faible jeune fille. — Nous lisons dans la *National Police Gazette* de New-York :

Les Mexicains qui sont actuellement à Nueva Arata viennent d'être transportés d'enthousiasme par les exploits de M<sup>lle</sup> Cincha Salata, une charmante torrera.

Le combat de taureaux était annoncé pour trois heures, et une immense foule, composée de Mexicains et d'Américains assistait à ce spectacle.

La jolie *ladiadore* entra dans l'arène, escortée par la troupe des *torreros* portant des écharpes de toutes couleurs.

Ces bannières furent agitées devant l'animal jusqu'à ce que celui-ci fût arrivé au plus haut degré d'exaspération.

Les hommes quittèrent alors la piste, laissant le champ libre à la jeune femme

qui était seulement armée d'un long couteau-poignard.

Le taureau baissa la tête et courut, les cornes en avant, sur miss Salata. La vaillante torrera esquiva le choc, sauta à cheval sur le taureau en lui plongeant dans la gorge son poignard avec une force et une vigueur qui le firent trembler et rugir de douleur.

Puis elle sauta à terre, et l'animal, qui n'avait pas été frappé mortellement, fit un tour sur lui-même et chargea miss Salata avec tant de fureur que celle-ci n'eut que le temps de se jeter à plat ventre.

Le taureau, entraîné par son élan, dépassa la torrera, et, avant qu'il se fût relevé, miss Salata était de nouveau sur son dos et lui replongea son poignard dans le cou ; l'animal poussa un dernier rugissement et expira.

Miss Salata coupa la queue du taureau et la jeta comme un trophée à la foule enthousiasmée.

C'est la troisième fois que la jeune Mexicaine exécute le même exploit. Elle n'a que vingt-deux ans.

Petit dialogue conjugal :

La femme à son mari. — Je ne sais réellement pas duquel de nous deux notre fille a pris la mauvaise langue qu'elle a. Pour sûr, ce n'est pas de moi.

Le mari. — Quant à cela, tu as raison, puisque tu as encoré la tienne !

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 4 octobre 1878.

#### LE VOYAGE DE M. PERRICHON

Comédie en 4 actes, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

Le spectacle commencera par :

LIVRE III, CHAPITRE I<sup>er</sup>

Comédie en 1 acte, de l'Odéon, par MM. Eugène Pierron et H. Auger.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

#### LOTÉRIE NATIONALE.

4,800,000 francs de Lots.

Toute personne prenant un abonnement d'un an à l'*Eclairneur financier* recevra gratuitement UN BILLET DE LA LOTÉRIE NATIONALE.

L'*Eclairneur financier* paraît tous les samedis (8 pages grand format). Abonnement 2 francs par an, en mandat ou timbres-poste, 45, rue Vivienne, Paris.

Ajouter 45 centimes pour envoi du billet.

#### L'ÉLECTRICITÉ

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTRÉE paraissant le 5 et le 20 de chaque mois En une belle livraison de 16 pages grand in-8° Jésus.

Technologie électrique. — Étude et description de toutes les applications scientifiques, industrielles et artistiques de l'Électricité.

TELEGRAPHIE, LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, GALVANOPLASTIE, MÉTÉOROLOGIE, ÉLECTRO-MAGNÉTISME. Applications de l'Électricité à la Médecine, aux Chemins de fer, à l'Art militaire, à la Marine, etc.

Comptes-rendus de l'Électricité à l'Exposition de 1878.

#### ABONNEMENTS

Paris et Départements : un an 12 fr. six mois 6 fr. 50

Administration et rédaction :

16, rue du Croissant, Paris.

#### EPILEPSIE

(mal caduc) et toutes les maladies nerveuses guéries par correspondance. Le médecin spécial, D<sup>r</sup> Killisch, à Dresde-Neustadt (Saxe). — PLUS DE 8,000 SUCCÈS. — Adresser la correspondance directement ou à MM. SAMTER et STEGMAYER, 6, rue de l'Échiquier, Paris, sous init. K. 400.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartrés, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Plinskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNLIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

#### Ligne de Poitiers-Saumur.

| Départs de Saumur : |   | Arrivées à Poitiers : |   |
|---------------------|---|-----------------------|---|
| 6 h. 25 m. matin.   | — | 10 h. 30 m. matin.    | — |
| 11 — 20 —           | — | 4 — 30 — soir.        | — |
| 1 — 30 — soir.      | — | 9 — 7 —               | — |
| 7 — 40 —            | — | 11 — 41 —             | — |

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

| Départs de Poitiers : |   | Arrivées à Saumur : |   |
|-----------------------|---|---------------------|---|
| 5 h. 50 m. matin.     | — | 9 h. 40 m. matin.   | — |
| 10 — 45 —             | — | 3 — 10 — soir.      | — |
| 12 — 45 — soir.       | — | 7 — 39 —            | — |
| 6 — 15 —              | — | 11 — 20 —           | — |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE 1878.

| Valeurs au comptant.             |        |         |   | Valeurs au comptant.                                |        |         |      | Valeurs au comptant.            |        |         |    |
|----------------------------------|--------|---------|---|---|--------|---------|------|---------------------------------|--------|---------|----|
| Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |   | Dernier cours.                                      | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                  | Hausse | Baisse. |    |
| 3 %                              | 75     | 60      | » | Crédit Foncier colonial, 300 fr.                    | 360    | »       | »    | Canal de Suez                   | 745    | »       | »  |
| 5 % amortissable                 | 78     | 45      | » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.                  | 780    | »       | 2 50 | Credit Mobilier sp.             | 775    | »       | 15 |
| 4 1/2 %                          | 106    | 35      | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 681    | »       | 1    | Société autrichienne            | 340    | »       | 25 |
| 5 %                              | 113    | 35      | » | Crédit Mobilier                                     | 472    | 50      | »    | OBLIGATIONS.                    |        |         |    |
| Obligations du Trésor, l. payé.  | 507    | 25      | » | Crédit foncier d'Autriche                           | 355    | »       | »    | Orléans                         | 360    | »       | »  |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   | 237    | »       | » | Charentes, 500 fr. l. p.                            | »      | »       | »    | Paris-Lyon-Méditerranée         | 355    | »       | »  |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 510    | »       | » | Est   | 698    | 72      | »    | Nord                            | 360    | »       | »  |
| — 1865, 4 %                      | 522    | 50      | » | Paris-Lyon-Méditerranée                             | 1095   | »       | 3 75 | Quest.                          | 355    | »       | »  |
| — 1869, 3 %                      | 410    | »       | 1 | Midi  | 888    | 75      | 1 25 | Midi                            | 354    | »       | »  |
| — 1871, 3 %                      | 399    | 50      | » | Nord  | 475    | »       | »    | Charentes                       | 38     | 25      | »  |
| — 1875, 4 %                      | 420    | »       | » | Orléans   | 1160   | »       | 1 35 | C <sup>o</sup> Canaux agricoles | 276    | 25      | »  |
| — 1876, 4 %                      | 519    | 50      | » | Quest.  | 750    | »       | »    | Canal de Suez                   | 555    | »       | »  |
| Banque de France                 | 3030   | »       | » | Compagnie parisienne du Gaz                         | 1292   | 50      | »    |                                 |        |         |    |
| Comptoir d'escompte              | 735    | »       | » | C. gén. Transatlantique                             | 490    | »       | »    |                                 |        |         |    |
| Credit agricole, 300 fr. p.      | 450    | »       | » |   |        |         |      |                                 |        |         |    |

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

| Départs de Saumur vers Angers.              |   | Départs de Saumur vers Tours.               |   |
|---|---|---|---|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | — | 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. | — |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).             | — | 8 — 21 — — omnibus.                         | — |
| 9 — 1 — — omnibus-mixte.                    | — | 9 — 40 — — express.                         | — |
| 1 — 25 — — soir.                            | — | 12 — 40 — — omnibus-mixte.                  | — |
| 4 — 10 — —                                  | — | 1 — 44 — — omnibus-mixte.                   | — |
| 7 — 15 — — express-omnibus.                 | — | 10 — 28 — — express-poste.                  | — |
| 10 — 37 — — (s'arrête à Angers).            | — |   |   |

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

12, Grand'Rue Saint-Nicolas, 12,

# OUVERTURE D'UN GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE ET BRODERIE DE NANCY ET DES VOSGES

Choix considérable de Mouchoirs brodés, initiales avec écusson, depuis 65 c. — 200 douzaines, au choix, initiales, au prix incroyable de 45 c. — Grand choix de Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Un choix considérable de Bandes brodées à la main et au métier, à des prix très-avantageux. — 30 caisses de BELLE LINGERIE pour Dames et Enfants, de la plus haute nouveauté et de la plus grande fraîcheur : JUPONS, PANTALONS-JARRETIÈRE, Parures, 200 coupons de belles Guipures pour rideaux, beaux COLS TOILE en tous genres, MANCHETTES brodées et unies, BONNETS piqués-molletonnés, beaux BONNETS de Verdun, festonnés à la main, etc., etc.

TOUT EST MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS ET VENDU A PRIX FIXE.

Grand'Rue Saint-Nicolas, 12, ancien Magasin FERBU, marchand tailleur.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Par adjudication volontaire, à Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire, Le dimanche 13 octobre 1878, à midi.

#### UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n° 53.

Précédemment occupée par M<sup>me</sup> veuve Vata-Droulin. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN, Située à Saumur, place des Récollets, appartenant à M. Lecog-Neustedt. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE

Commune de Villebriant, à 3 kilomètres de Saumur, Avec cour, servitudes et grand jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE-BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Ensemble ou séparément. Commune de Dampierre.

Rue des Morains, maison avec jardin, servitudes, cave et pressoir. Rue de l'Eglise, un clos de vigne, affé d'arbres fruitiers, contenant 1 hectare 22 ares, avec maisonnette. A la suite dudit clos, 22 ares de vigne, partie enclose. Au Petit-Jeu, 11 ares de vigne, partie enclose. S'adresser audit notaire. (462)

Etude de M<sup>e</sup> LE-BLAYE, notaire à Saumur.

#### A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine (1878), LA FERME

#### DE LA CHAUVETTE

Commune de Saint-Lambert, Contenant environ 4 hectares 27 ares. On pourra y joindre un pré, même commune. S'adresser audit notaire. (490)

#### A LOUER

#### MAISON

Située avenue du Champ-de-Foire, à Saumur, Composée de deux pièces, et d'un cellier en soubassement; de deux chambres et d'un cabinet au premier étage; même disposition au second étage; Grenier, jardin, pompe et cabinet. S'adresser à M. SARGENT, rue Saint-Lazare. (426)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE

Aux enchères publiques.

D'UNE IMPORTANTE

#### COLLECTION de TABLEAUX

ANCIENS ET MODERNES

A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 53,

Le lundi 14 octobre 1878, à une heure, et le soir, à sept heures et demie, et jours suivants, s'il y a lieu.

Au comptant, plus 5 p. 0/0.

Pour les détails, voir le catalogue, chez M. THUBÉ, commissaire-priseur, et

#### L'EXPOSITION PUBLIQUE

Qui aura lieu DIMANCHE 13, de midi à cinq heures,

#### A la Salle des Ventes.

#### A CÉDER

IMMÉDIATEMENT,

#### UNE BOULANGERIE

Aux environs de Bourgueil.

S'adresser à M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil. (440)

#### A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fût compris. S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

#### PÊCHE APPAT INFAILLIBLE

à la ligne. Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

MÉDOC, 150 fr. la barrique et au-dessus. Rechantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pail-lac (Médoc). (231)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS BANQUIER

#### LA MAISON SE CHARGE :

- 1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
  - 2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
  - 3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
  - 4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
  - 5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
  - 6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
  - 7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
  - 8° Service de chèques sur Paris.
- Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier. NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

Saumur, imprimerie de P. GODET.